

Relevé des échanges - Réunion du Comité des Riverains

Etude Ouvrages Yèvre-Médian – Phase 5 (3 mars 2020)

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) réunissait les membres du comité des riverains de l'étude pour la régularisation des ouvrages hydrauliques du secteur dit « Yèvre Médian » à l'occasion de la restitution de la phase 5 concernant l'élaboration d'esquisses de scénarios de régularisation par ouvrage et les réunions d'échanges ayant eu lieu en décembre 2019 – janvier 2020.

Présents :

Brigitte SHRUBSALL (Conseil Syndical – copropriété St-Sulpice), François HORNICK (Moulin de Chappe), Patrick MESSAGER (Moulin LUCAS), Charles HERAULT (Association Patrimoine Marais), Jean-Paul BUJEON (Association Patrimoine Marais), Eric MESEGUER (Elu adjoint ville de Bourges), France CAMUZAT (Association Marais de Bourges), Daniel BOURET (Riverain 3 Bondons), Bertrand BOURET (Riverain 3 Bondons), Bernard MILLET (Riverain retraité), Serge MILLET (Riverain Barrage D), Michel SENNEQUIER (Moulin de la Grange, Association Amis des Moulins, représentant des riverains), Jean-Pierre CHARBONNIER (APPMA Martin Pêcheur du Berry), Béatrice MERCIER (Représentante marais Mavois), Gérard RIPARD (élu représentant Moulins/Yèvre), Bernard MILLET (riverain Osmoy), Robert BERTHIAUD (Patrimoine Marais)

SIVY : Gilles BENOIT (Président), Thierry COSSON (Vice-Président), Jérémy JOLIVET (Agent), Guillaume DEBAIN (Agent)

Introduction

- * M. BENOIT introduit la réunion en évoquant l'avancement du travail réalisé, et en rappelant l'accord des propriétaires nécessaires aux opérations exposées.
- * M. JOLIVET explique qu'il s'agit d'une réunion ayant vocation à présenter les scénarios vers lesquels le syndicat s'oriente, suite aux réunions de travail par secteur ayant eu lieu entre décembre et janvier.

Sur la concertation liée aux esquisses

- * M. JOLIVET récapitule les réunions et échanges ayant eu lieu (7 réunions, plusieurs échanges individuels) et le taux de participation élevé, jusqu'à 45 personnes concernant la réunion du Mavois.
- * M. BENOIT précise que cette affluence est un indicateur permettant de savoir si la méthodologie qu'applique le syndicat est bonne, ainsi que pour évaluer les attentes.
- * M. JOLIVET récapitule les tendances qui se dessinaient à la conclusion de chacune des réunions de concertation (aucune remarque sur ces tendances), et explique que les comptes rendus des réunions qui récapitulent les interrogations et remarques de chacun ont ensuite été transmis au bureau d'étude afin que des réponses alimentent la rédaction du rapport d'étude phase 5. M. JOLIVET explique des ajustements réguliers avec le bureau d'étude qui ajoutera encore certaines réponses.
- * M. SENNEQUIER complète en précisant l'importance des traces « écrites » du bureau d'étude, notamment en termes de responsabilité, et l'importance d'indiquer également par écrit lorsqu'il n'a pas les éléments lui permettant de répondre à une question pour envisager d'éventuels compléments.
- * M. JOLIVET récapitule plusieurs remarques transmises au bureau d'étude concernant la version du rapport disponible sur le site internet (du 24 février), et ayant fait l'objet d'une nouvelle version (la veille) depuis la mise en ligne. (dernière mise à jour : le 2 mars).

Sur la situation de l'étude

- * M. JOLIVET explique les derniers travaux du bureau d'étude, avec notamment la création des tableaux comparatifs et des photomontages, dont la philosophie a fait l'objet d'une rencontre avec M. SENNEQUIER et M. COSSON. Des sujets annexes sont abordés : une réunion avec financeurs et administration sur les projets du syndicat, la réalisation d'une passe à bassins sur le territoire (suite à des demandes de visites lors des réunions de concertations), également une étude portée par l'EPLOire sur l'Anguille sur le bassin du Cher. M. JOLIVET aborde enfin le calendrier prévisionnel jusqu'au prochain programme d'intervention.
- * M. BENOIT répond qu'il est pertinent de se projeter dès maintenant dans un futur programme.
- * M. SENNEQUIER demande si financeurs ou administration auront un droit de « veto » sur les projets du syndicat.
- * M. JOLIVET répond que les financeurs ne s'opposent pas à un projet, mais décident ou non d'y participer et s'engage à un taux de participation selon le type de projet et une politique financière propre. Concernant l'administration, les échanges du bureau d'étude avec l'Office Français pour la Biodiversité en novembre/décembre avaient pour vocation de permettre à cette instance de définir le cadre technique de chacun des scénarios qui sont donc développés.
- * M. SENNEQUIER demande si une négociation peut s'installer comme ça a été le cas pour le Moulin Bablou et l'emplacement de la passe à poissons ou il y a finalement eu accord de la DDT.
- * M. JOLIVET répond que le projet doit répondre à des besoins écologiques théorisés par l'OFB, mais qu'il y a parfois des adaptations selon les situations. Il rappelle enfin qu'un objectif de résultats est appliqué et que son installation sera certainement surveillée.

Sur les Trois Bondons

- * M. JOLIVET décrit succinctement le site, les scénarios et le positionnement du SIVY sur le scénario à développer en phase 6 : Le scénario « Pré-barrages » étant donné le partage des débits des autres scénarios qui ne convient pas aux riverains et usagers [pas d'objection]

Sur le Moulin Lucas

- * M. JOLIVET décrit succinctement le site, les scénarios et le positionnement du SIVY sur le scénario à développer en phase 6 : Le scénario « Pré-barrages avec arasement »
- * M. MESSENGER indique être surpris par la ligne liée au bilan de concertation du tableau qui indique une préférence des suffrages aux pré-barrages sans abaissement.
- * M. JOLIVET répond qu'il y a en effet une erreur dans le tableau qui ne reflète pas la conclusion des échanges (tableau en cours de modification)

La tendance du SIVY concernant le Moulin Lucas est bien le scénario « d'abaissement partiel avec pré-barrages ».

Sur le Barrage D

- * M. JOLIVET décrit succinctement le site, les scénarios et le positionnement du SIVY sur le scénario à développer en phase 6 : Le scénario « Effacement avec reprise des profils »
- * M. CAMUZAT indique que la différence avec la situation actuelle au bénéfice de l'Yèvre est faible
- * M. JOLIVET et M. BENOIT expliquent qu'il faut observer la tendance des partages de débits plutôt que les débits théorisés au QMNA5 qui sont particulièrement faibles, et donc que la comparaison selon les pourcentages est certainement plus parlante.
- * M. JOLIVET attire l'attention sur le partage des débits qui peut défavoriser à la hausse un axe, ainsi, 10% à 20% de débit en moins pour le Canal de Dessèchement peu rehausser le débit de 30% à 50% en faveur de l'Yèvre et indique avec des illustrations que le fonctionnement/débordements de la Voiselle ne dépend pas que des débits mais également des ouvrages situés en aval et de la configuration des profils.
- * M. SENNEQUIER précise que les vannes des ouvrages doivent être systématiquement ouvertes en périodes de crues.
- * M. CAMUZAT évoque la nécessité du traitement des fuites au niveau du barrage puis après le barrage jusqu'aux marais, évoquant les débits mesurés l'été 2019 par le SIVY amont du Moulin Rabot.

- * M. JOLIVET répond que le débit mesuré correspondait certainement davantage à l'apport du Colin depuis les sources de Nerigny et qu'il n'y avait en réalité quasiment plus aucun débit à partager au niveau du barrage D (plus en amont).
- * M. SENNEQUIER rappelle que le Canal de Dessèchement a été fait pour assécher la vallée (qu'il devrait logiquement être alimenté en permanence par des écoulements superficiels depuis l'amont seulement jusqu'à un certain débit, ce qui n'est pas le cas actuellement avec les nombreuses fuites).
- * M. MILLET confirme le risque pour la reformation de l'atterrissement et le suivi nécessaire du site.
- * M. BERTHAUD souligne la situation qu'il qualifie d'anormale des marais au cours de l'été 2019, avec l'ensemble des coulants des marais du haut asséchés alors que les marais du bas étaient à des niveaux habituels (plan d'eau des pré-fichaux).
- * M. JOLIVET rappelle que cette situation s'explique bien par la situation des marais du haut, déconnectés de la nappe, au contraire des marais du bas dans la nappe alluviale, et illustre cette situation par les températures de l'eau mesurées au cours de l'été 2019 (jusqu'à 30 degrés dans les marais du haut, et ne dépassant jamais 20 degrés dans les marais du bas ou le plan d'eau des Pré-fichaux).
- * M. BERTHAUD reprend en signalant que cette situation a été inédite, inconnues même des épisodes de sécheresses sévères précédents comme 1976.
- * Messieurs BENOIT, COSSON, SENNEQUIER et MESSEGER précisent que la situation pluviométrique a été également inédite et plus critique qu'en 1976.

Sur le Moulin de la Voiselle

- * M. JOLIVET décrit succinctement le site, les scénarios et le positionnement du SIVY sur le scénario à développer en phase 6 : Le scénario « Rivière de contournement » avec un besoin de complément lié à la stabilité de cet équipement et au besoin d'intégrer le scénario à un projet d'ensemble.
- * M. MESSEGUER complète en précisant que le projet pourrait être configuré dans le cadre d'une restructuration du site (chemin de St-Jacques, révision du bâtiment) et qu'il faudrait réfléchir à l'associer à un projet de type « cœur de ville ».
- * M. JOLIVET indique que, la ville comme tout propriétaire, devra donner son positionnement sur un choix de scénario.

Sur le site du Clapet Saint-Ambroix

- * M. JOLIVET décrit succinctement le site, les scénarios et le positionnement du SIVY sur le scénario à développer en phase 6 : Le scénario « Passe à bassins dans le lit mineur » ou « effacement », les deux scénarios sont délicats d'un point de vue technique et nécessitent un positionnement de la ville.
- * M. SENNEQUIER demande si un reprofilage du lit ne permettrait pas d'assurer la continuité.
- * M. JOLIVET répond que ce scénario rehausserait de façon notable et en continu la ligne d'eau et ainsi le risque d'inondation et ajoute d'éventuelles difficultés au niveau foncier pour ce scénario.

Sur le secteur du Mavois

- * M. JOLIVET indique que le scénario lié au micro-seuil sera développé étant l'unique scénario proposé et unanimement attendu par les riverains, de l'axe Saint-Sulpice, mais également des riverains du Moulon inquiets des niveaux élevés de ce dernier. Aussi, il est précisé que la répartition des débits proposée est liée au besoin écologique (l'axe continuité privilégié) mais également d'un certain choix arbitraire du bureau d'étude. Qu'il est nécessaire d'évaluer cette répartition également selon les risques inondations.
- * M. JOLIVET reprend les propos de Madame MERCIER qui souhaite connaître les conséquences au niveau des coulants/dormants des marais du Mavois (et l'éventuelle remise en eau par le rehaussement de la ligne d'eau).

Présentation de la tendance d'une hiérarchisation des projets à l'échelle du bassin

- * M. JOLIVET explique que cette hiérarchisation a été faite selon sa propre identification des critères liées aux enjeux écologiques et aux attentes sociales du territoire, mais que ceci donne un aperçu de perspectives de priorités des futurs travaux.
- * M. MESSEGUER se dit satisfait de voir que le raisonnement est fait à l'échelle du bassin et prend en compte chaque secteur.

Futures réunions

- * M. JOLIVET propose que les réunions « phase 6 » soient réalisées à l'échelle des sous-secteurs permettant de mieux se projeter dans une perspective « travaux ».
- * M. SENNEQUIER approuve, il indique par ailleurs son indisponibilité pour participer à la réunion du Comité de Pilotage du 13 mars, il sera remplacé par M. CAMUZAT et M. BUJEON.

Ce présent relevé a été transmis aux membres du Comité de Pilotage réuni le 13 mars 2020 (format provisoire)

BROUILLON